

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le six juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur MICHAUD Patrick, Maire.

Présents : M. MICHAUD, Mmes AILLERIE, BORIE, MM. BOUCEBCI, BRETONNEAU, CHAGNON, Mme CHAINE, M. DAUTIGNY, DECHELLE, DELHOUME, FROMENTIN, Mmes GUYON, JASNIN, M. LABRO, Mme LABRUNIE, M. LAFON, Mmes LAJOUX, MOLIA, MONEYRON, De PAULE, RIGAULT, M. ROINET, Mme VILHEM, MM. PARIS, LAUMOND, Mlle ALFAÏA, MM. BESNARD et LEPROULT

Pouvoirs : M. GUENAUULT à Mme MONEYRON

Secrétaire de séance : M. BRETONNEAU

Convocation du 30 mai 2008

Monsieur MICHAUD constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur BRETONNEAU est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2008.

Mademoiselle ALFAÏA demande si le Conseil Municipal du 28 mars a procédé à l'élection de la liste de la majorité lors du vote des commissions municipales. Les résultats n'apparaissent pas sur le compte-rendu.

Monsieur PARIS acquiesce en précisant que le résultat de chaque vote devrait y figurer.

Monsieur MICHAUD indique que ce compte-rendu sera proposé au vote du prochain conseil après corrections.

Il propose de passer au vote du procès verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2008.

Monsieur MICHAUD apporte une précision sur ce compte-rendu. Il s'agit de répondre à une demande concernant les frais de déplacement de Monsieur THALINEAU.

Il explique que Messieurs LAUMOND et LEPROULT n'ont pas souhaité avoir les explications de Monsieur BOUCEBCI.

Par conséquent, Monsieur le Maire a décidé que ces explications soient données en ce début de Conseil afin de ne plus revenir sur ce sujet lors des prochaines séances.

Il invite Monsieur BOUCEBCI à prendre la parole, aidé par Monsieur DELHOUME pour les projections de documents.

Monsieur LAUMOND demande si cette projection était à l'ordre du jour.

Monsieur MICHAUD répond par la négative mais rappelle qu'il s'agit d'un complément d'informations du conseil du 28 mars 2008.

Puisque la commune dépasse les 5 000 habitants, elle peut avoir 2 membres titulaires et 2 suppléants.

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaire.

Monsieur PARIS demande une explication par rapport à cette désignation. Il se demande s'il faut réélire tous les candidats puisque sur le compte-rendu de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable, il est écrit que Messieurs ROINET et BRETONNEAU se représentent.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une confusion lors de la Commission. Monsieur ROINET a été élu titulaire et Monsieur BRETONNEAU, suppléant par le vote du Conseil Municipal. Ces deux délégués conservent leur poste respectif.

Il s'agit d'élire un deuxième candidat titulaire et un deuxième candidat suppléant.

Il demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur LEPROULT et Madame MOLIA sont candidats au poste de titulaire.

Monsieur PARIS rappelle que ce type de syndicat est très important. Il déplore que le Maire de Veigné n'y siège pas. Le précédent Maire, Joël THALINEAU, était délégué et Vice-Président du SIEIL.

Monsieur PARIS explique que selon lui, cela souligne le désintérêt de cette municipalité pour l'intercommunalité.

Monsieur MICHAUD rappelle que dans son programme électoral, il annonçait son total investissement pour la commune et pour l'intercommunalité. Il précise qu'il n'ira pas papillonner dans les syndicats.

Il ajoute qu'il fait confiance aux élus qui représentent la commune.

Les candidats au poste de suppléants sont Monsieur DECHELLE et Monsieur LEPROULT.

Le Conseil Municipal, a procédé par scrutin secret à la désignation des délégués supplémentaires qui siégeront au Conseil Syndical.

CANDIDATS	NB DE VOIX	DELEGUES	
		Titulaires	Suppléants
Madame Jocelyne MOLIA	24	Elue	
Monsieur Jonathan LEPROULT	5		
Monsieur Jean-Pierre DECHELLE	24		Elu
Monsieur Jonathan LEPROULT	5		

XI/ ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION ACIL

Monsieur CHAGNON rappelle que l'Association des Communes d'Indre-et-Loire dite ACIL – Projet LGV Sud Europe Atlantique » est une association de type Loi 1901. Elle est chargée de constituer une force de dissuasion permettant de rechercher et de proposer avec RFF, l'Etat, tout moyen résultant de minimiser les tracas causés par la traversée du site aux communes adhérentes.

Afin de représenter la commune au sein de cette association, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Monsieur le Maire annonce sa candidature pour le poste de suppléant. Monsieur LAFON est candidat au poste de titulaire.

Monsieur PARIS précise qu'il s'abstiendra de voter car il considère que le Maire devrait être titulaire auprès d'une instance aussi importante.

Monsieur MICHAUD répond que Monsieur LAFON est à même de représenter la commune. Il est Adjoint à la Démocratie Locale et à la Vie des Quartiers. Il représente le lien avec la démocratie locale.

Il ajoute que cela ne signifie pas son désengagement du problème, loin de là.

Monsieur PARIS demande si l'association accepte la présence du suppléant et du titulaire aux réunions.

Monsieur MICHAUD réplique que là n'est pas le problème.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre, 3 abstentions) a désigné :

- **Monsieur Christophe LAFON, titulaire,**
- **Monsieur Patrick MICHAUD, suppléant,**

pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes d'Indre-et-Loire.

XII/ ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Municipal doit désigner un Correspondant Défense au sein de la commune.

Investis d'une mission d'information et de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense, les correspondants défense sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires au niveau départemental.

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation.

Monsieur DELHOUME est candidat.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité (2 abstentions), Monsieur Alain DELHOUME, Correspondant de la Défense.

XIII/ SUBVENTION ASSOCIATION CSTV

Monsieur le Maire annonce qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour l'association Club Sportif Tourangeau de Veigné qui rencontre des difficultés financières.

Madame LABRUNIE informe qu'elle a reçu le Président de l'Association. Les difficultés du club proviennent d'une mauvaise gestion. Le déficit probable sera de l'ordre de 4 500 €, Il est proposé de verser à l'association CSTV une subvention pour avance de trésorerie de 4 500 €.

Elle informe que ce dossier sera suivi de très près.

Monsieur BESNARD déplore que dans le compte-rendu de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive qui lui a été transmis, soient absents les chiffres annoncés. Il est indiqué le montant global prévu des subventions pour les associations sportives et les associations culturelles.

Il demande de détailler davantage le dossier du CSTV.

Madame LABRUNIE rappelle que pour cette séance, il s'agit simplement de voter une avance sur la subvention allouée au Club. Le dossier sera traité de nouveau, au prochain conseil, lors du vote des subventions aux associations. Il s'agit de renflouer le déficit budgétaire du CSTV.

Monsieur le Maire rappelle le caractère urgent de cette demande. Il indique qu'il a reçu du Président, un engagement écrit qui dénote une volonté de se sortir de cette situation. Ces engagements se répercuteront sur l'augmentation des licences et le soutien des sponsors.

- un adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- un adjoint technique de 1^{ère} classe ;
- une ATSEM de 1^{ère} classe.

Monsieur PARIS se réjouit de ces promotions qui démontrent de la qualité des Agents communaux.

Il réitère sa demande concernant la nomination de la Directrice Générale Adjointe des Services au grade d'Attaché. Celle-ci a été reçue au concours interne d'Attaché.

Monsieur PARIS rappelle que la commune est déficitaire en nombre de personnel d'encadrement, comme le présentait la Chambre Régionale des Comptes. Il propose de pourvoir le poste d'Attaché.

Monsieur MICHAUD annonce qu'il s'agit d'une récompense méritée pour ces agents.

Il indique à Monsieur PARIS, qu'il observera son vote lors de la création de ce poste de catégorie A.

Il propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de ces postes.

XVI/ INFORMATIONS DIVERSES

Entretien avec le Ministre des Transports : LGV SEA

Monsieur le Maire fait un point sur la réunion à laquelle participaient Madame TOURAINE, Monsieur MARIO, Monsieur GATARD au Ministère des Transports. Ils ont été reçus par Monsieur BUSSEREAU, Ministre des Transports et chacun a fait la lecture de son projet.

Monsieur MICHAUD informe que malgré une écoute attentive, la tranchée couverte est extrêmement difficile à obtenir. Des mesures de protections supplémentaires semblent plus abordables. Une ouverture tant de la part de RFF que du Ministère pour un profil en long plus rectiligne s'annonce. Le point haut serait au niveau de Chambray-lès-Tours et le point bas, au niveau du Viaduc à Monts. Cela permettrait d'avoir une partie du train cachée.

Monsieur MICHAUD propose de demander des parois rectilignes avec des casquettes de protections acoustiques pour la ZAC des Gués.

Il explique que le Directeur de Cabinet du Ministère leur a démontré toute la difficulté de l'entretien de ces casquettes.

Dernier point, concernant le redressement des parois, le Ministère a précisé que cela se fera entre la commune et RFF. Monsieur MICHAUD explique que pour RFF cela peut être à 45°.

Il informe de son interview accordée à TV Tours relative au débat sur le tracé de la LGV et mise en ligne sur le site internet de la commune.

Monsieur PARIS rappelle que la commission d'enquête a émis un avis et que la commune dispose de deux mois pour s'exprimer sur cet avis. Veigné est la seule commune à avoir eu une réserve. La paroi verticale est à demander à la ZAC des Gués. Il rappelle qu'il y a une enquête publique complémentaire qui se tiendra du 10 juin au 10 juillet. Il y aura un avis à formuler par le Conseil Municipal sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Il annonce qu'il a eu un compte rendu de l'entretien avec le Ministère par Madame Marisol TOURAINE. Il demande que la commune persévère sur ses avis relatifs au passage de la LGV, même si l'écoute du Ministère a été très bonne.

Il souhaite aborder le sujet des changements d'horaires pour la rentrée scolaire. La modification des horaires impliquerait des changements d'horaires sur le transport scolaire et surtout aux Gués. Monsieur PARIS demande plus d'informations à ce sujet.

Par ailleurs, Monsieur PARIS souhaite parler de l'audit communal qui a coûté 8 000 € à la commune, pour l'étude de documents publics. Il ne comprend pas l'objectif de cet audit alors que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes l'a fait récemment.

Ces 8 000 € viennent s'ajouter aux 35 000 € de pertes fiscales et c'est selon lui un mauvais choix que fait la municipalité.

La modification des horaires d'écoles

Madame MOLIA présente les travaux déjà menés avec les différents directeurs d'Ecoles et le courrier d'information adressé à l'Inspection Académique.

Elle rappelle qu'il n'y aura plus classe le samedi matin dès la prochaine rentrée scolaire 2008-2009. Il y aura 4 jours entiers d'école. Les deux heures dévolues aux enseignants doivent être reportées pour le soutien des enfants en difficulté. Ce soutien représentera quelques séances.

A Veigné, la journée scolaire débute à 9h00. Madame MOLIA explique que la commune avait la possibilité de changer les horaires en faisant débiter l'école à 8h30 et la finir à 11h30. Il y aurait ensuite 2 heures de pause méridienne, puis les cours reprendraient de 13h30 à 16h30. Les enseignants prenaient 1/2 heure sur cette pause pour faire du soutien. Elle rappelle que dans toutes les écoles qui faisaient la pause méridienne de 2 heures, c'est dans la dernière 1/2 heure que se produisaient les accidents, c'est ce qui a souvent été constaté.

Elle rappelle que le transport scolaire est géré par la commune en deux circuits. Celui du Bourg ramasse les enfants à partir de 7h30. Il aurait fallu décaler le ramassage à 7h00 pour des enfants âgés de 3 ans. C'était impensable.

La proposition adéquate est que pour les enfants du Bourg, l'heure de soutien se déroule de 8h20 à 8h50. Cela permettra aux enseignants d'accueillir dès 8h50 les parents et les enfants.

Les enfants qui auront bénéficié du soutien se confondront avec les arrivants et disposeront du même temps d'accueil.

Le problème se pose pour les enfants scolarisés aux Gués. Ils ne pourront pas arriver à 8h20.

L'heure de soutien sera identique pour toutes les écoles de la commune : de 8h20 à 8h50.

Madame MOLIA informe que les parents devront faire un effort.

Monsieur MICHAUD annonce que la municipalité met tout en œuvre pour que tout fonctionne correctement et donne satisfaction aux Vindiniens.

Audit des Finances communales

Il propose à Monsieur DECHELLE d'expliquer la mise en place de l'audit des finances afin de répondre à Monsieur PARIS.

Monsieur DECHELLE indique que cet audit vient à la suite de l'analyse faite des finances par la Chambre Régionale des Comptes. Il permet de faire l'analyse des comptes de la commune et de faire le point sur les engagements pris entre 2005 et 2008. Le but de celui-ci est d'aider la municipalité à mettre en œuvre ce qui a été programmé lors de la campagne électorale et de lui donner les moyens pour le faire.

Il rappelle que la commune est largement endettée. La fin 2008 sera la plus difficile compte tenu des engagements, la dette sera autour de 8 000 000 d'euros.

Cette analyse permettra de cesser d'endetter la commune et de réaliser le programme de la municipalité.

Le résultat final sera donné vers le 3 juillet et sera communiqué au Conseil Municipal.

Monsieur MICHAUD rappelle que cette municipalité respecte l'engagement pris dans son programme électoral.

Afin de répondre à l'interrogation de Monsieur PARIS sur la réduction du montant des subventions versées aux associations, il informe que le Conseil Général a pris le même engagement. Madame TOURAINÉ pourra le lui confirmer.

Présence de Monsieur Paris aux Commissions Municipales : Débat sur la LGV

Monsieur LEPROULT souhaite aborder deux points l'un sur la LGV et l'autre sur le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI).

Concernant le débat du tracé de la LGV, il demande au Conseil Municipal si Monsieur PARIS est bien le conseiller municipal le plus compétent sur le sujet.

Puis, il reformule sa question et demande si Monsieur PARIS est qualifié dans ce domaine.

Il annonce que cela l'amène à préciser que Monsieur PARIS est membre suppléant de la commission Cadre de Vie et Développement Durable. Monsieur LEPROULT souhaite que Monsieur PARIS assiste aux commissions municipales quand il s'agira de débattre sur le projet de la LGV et qu'il puisse donner son point de vue même si le titulaire est présent.

Elections au SAVI

Monsieur LEPROULT aborde le sujet du SAVI.

Lors du premier conseil Municipal, il s'était proposé délégué titulaire pour représenter la commune à ce syndicat. Il ajoute que Monsieur le Maire le soutenait.

Monsieur BOUCEBCI lui a alors expliqué que cela n'était pas possible puisque c'est la CCVI qui adhère à ce syndicat et que par conséquent pour pouvoir présenter sa candidature au SAVI, il faut être délégué de la CCVI.

Il indique qu'un mois et demi après ce Conseil, il a rencontré Monsieur MICHAUD qui lui a annoncé qu'il soutenait toujours sa candidature mais qu'elle ne faisait pas l'unanimité des conseillers de la majorité.

Il poursuit en expliquant qu'il a adressé sa candidature à Monsieur DURAND, Président de la CCVI.

Lors du Conseil Communautaire, Monsieur LEPROULT à sa grande surprise a été élu (13 voix pour) comme délégué titulaire au SAVI ; Monsieur BOUCEBCI lui aussi candidat a obtenu 10 voix.

Monsieur LEPROULT annonce qu'il a aussi été élu 3^{ème} vice-Président de ce syndicat.

Il décrit son amertume vis à vis du discours tenu par Monsieur BOUCEBCI, en qui il avait confiance et qui s'est présenté contre lui.

Il indique avoir été déçu par Monsieur le Maire dont il n'avait plus le soutien lors du vote.

Monsieur LEPROULT souhaite savoir pourquoi sa candidature a été refusée. Il se demande si c'est en raison de son nom, de son caractère ou d'un autre motif.

Monsieur le Maire apporte une rectification à l'historique présenté par Monsieur LEPROULT. Il lui rappelle que lors de son entretien, il lui a annoncé sa déception de ne pouvoir présenter sa candidature que pour le SAVI. Il lui rappelle ses propos : "les autres syndicats ne l'intéressaient pas".

Il explique que ce n'est pas la politique de la municipalité de s'engager par intérêt personnel. L'investissement des élus doit être entrepris pour l'ensemble des Vindiniens.

De plus, ce sujet ne concerne pas le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAFON afin d'expliquer ce qu'est la Démocratie Locale et rappelle qu'elle a été créée pour donner la parole aux Vindiniens.

La Démocratie Locale

Monsieur LAFON annonce que la municipalité a élaboré le guide de La Démocratie Locale. Ce guide se résume en 3 axes de communication :

- L'information, qui doit permettre à la municipalité d'expliquer ses choix ;
- Le débat démocratique qui doit permettre à chacun de s'exprimer ;
- La concertation organisée sous des comités consultatifs avec un but plus ambitieux : celui de travailler avec les Vindiniens afin de tendre vers des décisions communes.

Les deux premiers points seront du ressort de la Commission de la Démocratie Locale lorsqu'il s'agira de l'organisation.

Le troisième point sera du ressort de la Commission pour sa mise en place, néanmoins la création des comités consultatifs s'effectuera par délibération du Conseil Municipal.

La Démocratie Locale doit rester un espace d'échange, d'expression. Elle doit permettre de faciliter l'information et la participation de chacun.

Toutefois, le pouvoir décisionnel appartient aux élus et la légitimité de l'élection reste un principe fondamental de la démocratie.

Monsieur LAFON invite les Conseillers présents à se reporter au document qui leur a été fourni et se tient à leur disposition pour tout renseignement complémentaire au prochain conseil.

Il annonce pour information qu'une réunion aura lieu le jeudi 19 juin. A l'issue de cette réunion, un débat démocratique sur les nuisances sonores causées par l'A85 sera organisé.

Monsieur le Maire annonce que le document relatif à la Démocratie Locale sera mis en ligne sur le site Internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.